



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par une résolution modifiant le calendrier des séances du conseil de la Municipalité de Kamouraska applicable au mois de février 2022.

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté une résolution numéro 22-01-29 afin de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du mois de février au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 dont voici la description :

RÉSOLUTION POUR REPORTER LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PRÉVUE LE 7 FÉVRIER PROCHAIN - MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – NOVEMBRE 2021 - « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

22.01.29 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 15 novembre dernier un calendrier mais qu'une correction doit être apportée pour la tenue de la séance ordinaire de novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, par règlement, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1^{er} mars prochain et que les délais exigés par la Loi doivent s'appliquer en ce qui concerne la date de l'avis public et l'adoption du règlement en séance ordinaire du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la date prévue de la tenue de la séance ordinaire est reportée au **14 février à 20H00 P.M.** au lieu du 7 février 2022 tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2021.

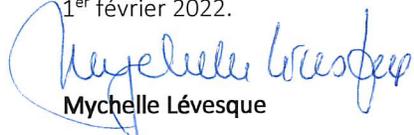
QU'UN avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1^{er} février 2022 entre 11H30 et 12H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} février 2022.


Mychelle Lévesque



Kamouraska | 67 avenue Morel | Québec | G0L 1M0 | 418 492-6523
www.kamouraska.ca | Facebook : Municipalité de Kamouraska

